



Contrat d'engagement solidaire 2023 - 2024

PLEUROTÉS

AMAP La Jur'Ainsienne



Il est convenu entre

Madame/Monsieur :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Mail :

@

Portable :

Ci-après dénommé **le ou la consomm'acteur·rice**, d'une part,

Et d'autre part,

M. Sébastien DEROUX

Producteur de **pleurotes**

N° d'immatriculation SIRET : 830 576 542 00013

Adresse : **Ferme Bouillon de cultures**, 8 rue des Fontaines, 39240 CHISSERIA

Ci-après dénommé **le producteur**.

Préambule

Les articles contractuels communs à tous les contrats d'engagement solidaire de l'AMAP La Jur'Ainsienne, définis dans le bulletin d'adhésion 2023/2024, s'appliquent au présent contrat.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires en vue de :

- **Soutenir l'exploitation agricole** de Bouillon de Cultures

- Fournir au ou à la consomm'acteur·rice des **pleurotes** certifiés **Agriculture Biologique** de qualité, le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la charte des AMAP.

Article 2 : Fréquence et dates de livraison

Les livraisons sont **punctuelles**. Les dates de livraison seront les jeudis, **en fonction de la production** (en général entre octobre et mai)

Article 3 : Nombre minimal de commandes

Le ou la consomm'acteur·rice s'engage à prendre **(cocher)** :

5 barquettes	5 x 5,50 = 27,5€	<input type="checkbox"/>
10 barquettes	10 x 5,50 = 55€	<input type="checkbox"/>

sur la période du contrat qui compte les livraisons définies à l'article 2. Chaque barquette de **300g** est vendue 5,50€.

NB : certaines distributions, il y aura des shitakés plutôt que des pleurotes qui vous seront proposés, pour le même prix mais avec un peu moins de quantité (250g)

Article 4 : Pleurotes déshydratés

Vous pouvez également commander des pleurotes déshydratés au prix de € le sachet.

Nombre de sachets	Prix

Fait à Bellignat en 2 exemplaires originaux, le e/...../.....

Le/la consomm'acteur·rice
(Nom Prénom et Signature)

Le producteur
Sébastien DEROUX